



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2021

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni en séance publique, Salle Madeleine Sologne, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	28	7	0

Secrétaire de séance : Wendelin KIM

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 11 février 2021,

N°	Libellé	Rapporteur
30	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
31	Assemblées – Commission consultative des services publics locaux – Désignation d'un représentant suite à la démission d'un Conseiller municipal	Le Maire
32	Assemblées – Concession et affermage Commission de contrôle – Désignation d'un représentant suite à la démission d'un Conseiller municipal	Le Maire
33	Assemblées – Syndicat départemental d'énergie du Cher SDE 18 – Désignation d'un représentant suite à la démission d'un Conseiller municipal	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
34	Assemblées – Désignation d'un membre du Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé suite à la démission d'un Conseiller municipal	Le Maire
35	Assemblées – Écoles maternelles et élémentaires – Désignation d'un représentant suite à la démission d'un conseiller municipal	Le Maire
36	Assemblées – Collèges et Lycées – Désignation d'un membre suite à la démission d'un Conseiller municipal	Le Maire
37	Assemblées – Commissions municipales permanentes - Désignation des membres suite à la démission de Conseillers municipaux	Le Maire
38	Finances – Vote des taux des deux taxes directes locales pour 2021	Le Maire
39	Finances – France Loire – Garantie d'emprunt pour l'opération Vierzon – Résidence Grossous réhabilitation de 65 logements collectifs situés 7A à 7D Rue du Bas de Grange à Vierzon – Demande de garantie communale à hauteur de 50 %	Le Maire
40	Finances – France Loire – Garantie d'emprunt pour l'opération Vierzon – Résidence Bellevue réhabilitation de 70 logements collectifs situés 4 à 8 Parc de Bellevue à Vierzon – Demande de garantie communale à hauteur de 50 %	Le Maire
41	Direction Générale – Demande de subvention FEADER – Micro-Folie	Le Maire
42	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Fixation des tarifs 2021 pour le dépotage des graisses, des lixiviats et des matières de vidange à la station d'épuration des Vallées	Jill GAUCHER
43	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Prix de vente de l'eau potable au SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et au SIAEPA de Thénieux – Méry-sur-Cher – Année 2021	Jill GAUCHER
44	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – Montant de la redevance pour le rejet des eaux usées de la commune de Méreau dans les installations d'assainissement de la Ville de Vierzon – Année 2021	Jill GAUCHER
45	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – Montant de la redevance pour le rejet des eaux usées de la commune de Saint-Hilaire-de-Court dans les installations d'assainissement de la Ville de Vierzon – Année 2021	Jill GAUCHER
46	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Convention de passage d'une canalisation sur fonds privés pour la canalisation alimentant les n° 1, 3, 5, 7 et 9 route de Tours – Terrain cadastré DY 239 occupé par les copropriétaires	Jill GAUCHER
47	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif – Convention de passage de conduites d'eau potable et d'eaux usées sur fonds privés – Terrain cadastré DT 17 occupé par les copropriétaires	Jill GAUCHER

N°	Libellé	Rapporteur
48	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement des eaux usées – Acquisition d'une partie d'un terrain cadastré BN 310 sis rue Étienne Desroches pour la construction d'un poste de relèvement des eaux usées	Jill GAUCHER
49	Foncier – Cession du bail emphytéotique administratif de la SARL Forces Motrices de Farebout à la société Vierzon Hydro Renouvelable pour l'exploitation d'une microcentrale hydroélectrique sur le barrage de l'Yèvre, rue Miranda De Ébro	Jill GAUCHER
50	Politique de la Ville – Contrat de Ville – Programmation des actions 2021 – Attribution de subventions	Franck MICHOUX
51	Foncier – Classement dans le domaine public communal de la voirie de diverses parcelles (Chemin de la Petite Noue, route de la Croix, route du Petit Râteau)	Franck MICHOUX
52	Foncier – Classement dans le domaine public communal de la voirie de diverses parcelles constituant une partie de l'emprise de la rue Bobby Sands et des Martyrs Irlandais et de la rue Claude Chevalier	Franck MICHOUX
53	Foncier – Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie des jardins la Française, parcelle cadastrée DK 285P, avenue Pierre Sépard	Franck MICHOUX
54	Foncier – Cession d'un immeuble sis 22 avenue Pierre Sépard – Parcelles cadastrées section DK 283 et 285P occupé par « La Maison de Célestin »	Franck MICHOUX
55	Foncier – Cession de la parcelle communale CT 209 située Chemin du Grand Orme à Monsieur et Madame Pajon	Franck MICHOUX
56	Foncier – Avis du Conseil municipal sur la vente par la S.A France Loire du pavillon situé 4 place de la Mémoire (Parcelle EO 14)	Franck MICHOUX
57	Foncier – Acquisition auprès de l'O.P.H. du Cher Val de Berry de la parcelle BZ 1253 pour l'installation d'un abribus – Rue du Mouton	Franck MICHOUX
58	Foncier – Dénomination de voies – Parc Technologique de Sologne	Franck MICHOUX
59	Patrimoine – Adhésion du Musée de Vierzon à l'association Musées en Centre-Val de Loire	Franck MICHOUX
60	Jeunesse – Organisation d'un chantier international de bénévoles	Maryvonne ROUX
61	Jeunesse – Organisation des camps enfance et jeunesse durant l'été 2021 – Tarification, barème des participations et modalités de paiement accordées aux familles	Maryvonne ROUX
62	Culture – Convention de partenariat avec le fonds régional d'art contemporain Centre-Val de Loire pour la biennale d'architecture 2022	Mélanie CHAUVET
63	Culture – Convention de résidence avec l'association Mikrokosmos	Mélanie CHAUVET
64	Culture – Convention de résidence avec l'association Vierzon Cinéma	Mélanie CHAUVET
65	Culture – Convention de résidence avec la compagnie les 3 Cris	Mélanie CHAUVET

N°	Libellé	Rapporteur
66	Culture – Théâtre Mac-Nab – Convention de résidence artistique avec la compagnie Les Entichés pour le spectacle « Le Renard envieux qui me ronge le ventre » dans le cadre des futurs de l'écrit avec l'Abbaye de Noirlac	Mélanie CHAUVET
67	Culture – Théâtre Mac-Nab – Convention de résidence artistique avec le collectif Zirlib pour la création du spectacle « Le grand âge de l'amour »	Mélanie CHAUVET
68	Culture – Théâtre Mac-Nab – Convention de résidence artistique avec la compagnie Rugi'son pour le spectacle « L'éveillée »	Mélanie CHAUVET
69	Culture – Théâtre Mac-Nab – Convention de résidence artistique avec la compagnie Doré pour sa création « Au bord du temps »	Mélanie CHAUVET
70	Culture – Adhésion au réseau Micro-Folie	Mélanie CHAUVET
71	Culture – Théâtre Mac-Nab – Adhésion au réseau Le Chaînon Manquant	Mélanie CHAUVET
72	Culture – Convention de partenariat – Attribution d'une subvention de fonctionnement à la ligue de l'Enseignement du Cher	Mélanie CHAUVET
73	Culture – Médiathèque Municipale – Bourses aux livres et aux vinyles – Fixation des tarifs	Mélanie CHAUVET
74	Culture – Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Convention de partenariat entre la Ville et le collège Édouard Vaillant – Mise en place d'une classe à horaires aménagés à compter de la rentrée scolaire 2021	Mélanie CHAUVET
75	Affaires Scolaires – Organisation des classes de neige pour l'année scolaire 2021/2022 – Tarification, barème des participations et modalités de paiement accordées aux familles	Toufik DRIF
76	Enfance – Demande de subvention « Investissement » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires » au titre de l'année 2021	Toufik DRIF
77	Enfance – Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires » au titre de l'année 2021	Toufik DRIF
78	Association – Attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations	Toufik DRIF
79	Ressources Humaines – Régime indemnitaire de la Police Municipale	Solange MION
80	Ressources Humaines – Convention de mise à disposition de personnel Technique entre la Ville de Vierzon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry	Solange MION
81	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
82	Sports – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Club Cycliste Vierzonnais	Wendelin KIM

N°	Libellé	Rapporteur
83	Sports – Convention de parrainage – Tour de France	Wendelin KIM
84	Sports – Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association Club Omnisports de Courcouronnes	Wendelin KIM
85	Prévention – Tranquillité publique – Adhésion au forum Français pour la sécurité urbaine (FFSU)	Zakaria MOUAMIR
86	Finances – Foire Exposition 2021 – Remise exceptionnelle	Kevin JACQUET
87	Foncier – Désaffectation et déclassement du domaine public des parcelles cadastrées CT 587 et 589 îlot Rollinat (<i>délibération remise sur table</i>)	Franck MICHOUX

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 FÉVRIER 2021.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/30 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu’il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur une demande de subvention DSIL, des conventions de prêts, une location place de stationnement, l’acceptation d’assurances, aide à la transmission et à la création de commerce, des demandes de subvention auprès du Conseil régional du Centre-Val de Loire, une location temporaire de terrains communaux et divers marchés.

DEL21/31 ASSEMBLÉES – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT SUITE À LA DÉMISSION D’UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- d'élire à la représentation proportionnelle les 5 membres du Conseil municipal suite à la démission de Monsieur Jean-Claude Léchelon pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux,
- sont élus Jill GAUCHER, Sabine MOREÈVE, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Marie RUIVO et Pascal LATESSA,
- de ne pas modifier le représentant de l'Union Locale CGT Monsieur Alain LAUDIER et le représentant de l'Union Locale CFDT Monsieur Claude BEDU.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/32 ASSEMBLÉES – CONCESSIONS ET AFFERMAGES – COMMISSION DE CONTRÔLE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation dudit représentant au scrutin secret,
- de ne pas modifier les 5 membres titulaires qui sont Mesdames GAUCHER, MION et CHANGEUX et Messieurs SANSU et DUPIN,
- d'élire les 5 membres suppléants du Conseil municipal suite à la démission de Monsieur Jean-Claude Léchelon pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux,
- sont élus Mesdames MORÈVE, MILLÉRIOUX et RUIVO et Messieurs DRIF et LATESSA.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/33 ASSEMBLÉES – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER – SDE 18 – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder au vote à bulletin secret, au scrutin uninominal, d'un délégué titulaire pour remplacer Monsieur Jean-Claude Léchelon au sein du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vote du titulaire n°1 :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 2

Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 33

Nombre de suffrages obtenus : 33

- Marie RUIVO : 33

- élu oppo : 0

- Bulletin(s) blanc(s) : 0

- de ne pas modifier les autres délégués titulaires et suppléant suivants :

Titulaire n° 2 : Madame Sabine Morève,

Titulaire n° 3 : Madame Djamila KAOUES,

Suppléante : Madame Corinne Ollivier.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/34 ASSEMBLÉES – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) CENTRE DE SANTÉ SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas procéder à la désignation dudit représentant au scrutin secret,
- de désigner un nouveau membre pour remplacer Monsieur Jean-Claude Léchelon,
- de procéder au vote de Marie RUIVO pour siéger au Conseil d'administration du GIP Centre de santé,
- de ne pas modifier les 5 autres membres qui sont Mesdames ROUX et GAUCHER et Messieurs SANSU, FOURNIÉ et LHONNEUR.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/35 ASSEMBLÉES – ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas procéder à la désignation dudit représentant au scrutin secret,
- de désigner 1 titulaire pour remplacer Monsieur Jean-Claude Léchelon,

- d'élire Madame Marie RUIVO membre titulaire pour siéger au conseil d'école de l'école élémentaire des Forges,

- de ne pas modifier les autres titulaires et suppléants dans les écoles maternelles et élémentaires suivantes :

Maternelle Bourgneuf

Conseil d'école

1 titulaire : Corinne OLLIVIER
1 suppléant : Céline MILLÉRIOUX

Élémentaire Bourgneuf

Conseil d'école

1 titulaire : Céline MILLÉRIOUX
1 suppléant : Corinne OLLIVIER

Maternelle Chaillot

Conseil d'école

1 titulaire : Fabien BERNAGOUT
1 suppléant : Sophie PIÉTU-AGEORGES

Élémentaire Jacques Prévert

Conseil d'école

1 titulaire : Sophie PIÉTU-AGEORGES
1 suppléant : Fabien BERNAGOUT

Maternelle Jules Vallès

Conseil d'école

1 titulaire : Corinne SOCHARD
1 suppléant : Mélanie CHAUVET

Élémentaire Charot – Molière

Conseil d'école

1 titulaire : Mélanie CHAUVET
1 suppléant : Corinne SOCHARD

Maternelle Jean Zay

Conseil d'école

1 titulaire : Zakaria MOUAMIR
1 suppléant : Franck MICHOUX

Élémentaire Pierre Bodin

Conseil d'école

1 titulaire : Franck MICHOUX
1 suppléant : Zakaria MOUAMIR

Maternelle Colombier

Conseil d'école

1 titulaire : Toufik DRIF
1 suppléant : Frédéric DUPIN

Élémentaire Colombier

Conseil d'école

1 titulaire : Frédéric DUPIN
1 suppléant : Toufik DRIF

Maternelle Parmentier

Conseil d'école

1 titulaire : Wendelin KIM
1 suppléant : Kevin JACQUET

Élémentaire André Luberne

Conseil d'école

1 titulaire : Kevin JACQUET
1 suppléant : Wendelin KIM

Élémentaire Fay B

Conseil d'école

1 titulaire : Solange MION
1 suppléant : Toufik DRIF

Maternelle Claude Tétard

Conseil d'école

1 titulaire : Toufik DRIF
1 suppléant : Solange MION

Élémentaire des Forges

Conseil d'école

1 titulaire : Marie RUIVO
1 suppléant : Maryvonne ROUX

Maternelle Joliot Curie

Conseil d'école

1 titulaire : Ophélie TAIRET

1 suppléant : Hayate DADSI

Élémentaire Joliot Curie

Conseil d'école

1 titulaire : Hayate DADSI

1 suppléant : Ophélie TAIRET

Maternelle Maurice Caron

Conseil d'école

1 titulaire : Jill GAUCHER

1 suppléant : Philippe FOURNIÉ

Élémentaire Jean Turpin

Conseil d'école

1 titulaire : Philippe FOURNIÉ

1 suppléant : Jill GAUCHER

Maternelle Puits Berteau

Conseil d'école

1 titulaire : Haydar AAD

1 suppléant : Boris RENÉ

Élémentaire Puits Berteau

Conseil d'école

1 titulaire : Boris RENÉ

1 suppléant : Haydar AAD

Maternelle Tunnel Château

Conseil d'école

1 titulaire : Thibault LHONNEUR

1 suppléant : Djamila KAOUES

Élémentaire Tunnel Château A et B

Conseil d'école

1 titulaire : Djamila KAOUES

1 suppléant : Thibault LHONNEUR

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/36 ASSEMBLÉES – COLLÈGES ET LYCÉES – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas procéder à la désignation dudit représentant au scrutin secret,
- de désigner 1 titulaire pour remplacer Monsieur Jean-Claude Léchelon,
- d'élire Madame Marie RUIVO membre titulaire pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée Polyvalent Henri Brisson,
- de ne pas modifier les autres titulaires et suppléants dans les Collèges et Lycées suivants :

- **Collège Albert Camus,**
Conseil d'administration

1 titulaire : Céline MILLÉRIOUX
1 suppléant : Sophie PIÉTU-AGEORGES,

- **Collège Fernand Léger,**
Conseil d'administration

1 titulaire : Franck MICHOUX,
1 suppléant : Corinne OLLIVIER,

- **Collège Édouard Vaillant,**
Conseil d'administration

1 titulaire : Djamila KAOUES,
1 suppléant : Jill GAUCHER,

- **Lycée Polyvalent Édouard Vaillant,**
Conseil d'administration

1 titulaire : Toufik DRIF,
1 suppléant : Thibault LHONNEUR,

- **Lycée Polyvalent Henri Brisson.**
Conseil d'administration

1 titulaire : Marie RUIVO
1 suppléant : Boris RENÉ.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/37 ASSEMBLÉES – COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – DÉSIGNATION DES MEMBRES SUITE À LA DÉMISSION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas procéder à la désignation dudit représentant au scrutin secret,
- de procéder au remplacement de Monsieur Samir AZZOUZ par Madame Bénédicte MASSICARD et au remplacement de Monsieur Jean-Claude Léchelon par Madame Marie RUIVO comme suit :

Commission Services Publics et Services au public – Sécurité :

Jill GAUCHER, Philippe FOURNIÉ, Zakaria MOUAMIR, Ophélie TAIRET, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Fabien BERNAGOUT, Wendelin KIM, Marie RUIVO, Bénédicte MASSICARD et Laurent DESNOUES.

Commission Santé – Environnement – Protection des populations :

Maryvonne ROUX, Sabine MORÈVE, Marie RUIVO, Djamila KAOUES, Céline MILLÉRIOUX, Haydar AAD, Hayate DADSI, Ophélie TAIRET, Aude BIAVA-MARTINETTO et Pascal LATESSA.

Commission Vie associative – Vie Citoyenne – Démocratie – Communication :

Solange MION, Kévin JACQUET, Nicolas SANSU, Mary-Claude GRISON, Frédéric DUPIN, Céline MILLÉRIOUX, Toufik DRIF, Mélanie CHAUVET, Bénédicte MASSICARD et Caroline CHARMONT.

- de ne pas modifier les membres des autres Commissions ci-après :

Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel :

Nicolas SANSU, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, François DUMON, Boris RENÉ, Frédéric DUPIN, Monique RENARD, Caroline CHARMONT et Pascal LATESSA.

Commission Aménagement Urbain – Foncier – Travaux – Programme de Rénovation Urbaine – Action Cœur de Ville :

Franck MICHOUX, Sabine MORÈVE, Jill GAUCHER, Hayate DADSI, Corinne SOCHARD, Monique RENARD, François DUMON, Thibault LHONNEUR, Yann GODARD et Cécile CHANGEUX.

Commission Culture – Sports – Patrimoine – Jumelages :

Wendelin KIM, Mélanie CHAUVET, Boris RENÉ, Fabien BERNAGOUT, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Haydar AAD, Corinne OLLIVIER, Cécile CHANGEUX et Laurent DESNOUES.

Commission Affaires scolaires – Petite Enfance – Enfance – Jeunesse :

Toufik DRIF, Maryvonne ROUX, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Philippe FOURNIÉ, Zakaria MOUAMIR, Djamila KAOUES, Corinne SOCHARD, Aude BIAVA-MARTINETTO et Yann GODARD.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/38 FINANCES – VOTE DES TAUX DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le produit fiscal attendu à 14 286 993 € dont 13 032 341 € au titre des deux taxes locales (foncier bâti et non bâti), 269 917 € de ressources indépendantes du vote des taux, 435 874 € de versement de coefficient correcteur et 548 861 € d'allocations compensatrices,

Le budget primitif 2021 de la Ville de Vierzon intègre des hypothèses de bases de fiscalité et d'allocations compensatrices, suivant des projections effectuées par la Ville de Vierzon préalablement à la notification de ces éléments. Lors de la décision modificative de juin 2021, les produits seront réajuster.

- de fixer pour 2021 les taux comme ci-après :

- | | |
|---------------------------|---------|
| ▪ Taxe foncière bâtie | 43,06 % |
| ▪ Taxe foncière non bâtie | 41,56 % |

Ces taux demeurent inchangés par rapport à 2020. En effet, le département ne percevra plus de taxe foncière. Ainsi, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties devient automatiquement l'addition du taux de la commune de 2020 (23,34 %) avec celui du département (19,72 %), soit 43,06 %.

- d'autoriser le Maire à signer l'état 1259 COM de notification des bases d'imposition des 2 taxes directes locales (taxe foncière bâtie et non bâtie), du produit des ressources fiscales indépendantes du vote des taux, des allocations compensatrices et du coefficient correcteur qui sera annexé à cette délibération de vote des taux pour 2021.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/39 – FINANCES – FRANCE LOIRE – GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION VIERZON – RÉSIDENCE GROSSOUS RÉHABILITATION DE 65 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS 7A À 7D RUE DU BAS DE GRANGE À VIERZON – DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE À HAUTEUR DE 50 %

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/40 – FINANCES – FRANCE LOIRE – GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION VIERZON – RÉSIDENCE BELLEVUE RÉHABILITATION DE 70 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS 4 À 8 PARC DE BELLEVUE À VIERZON – DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE À HAUTEUR DE 50 %

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/41 – DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE SUBVENTION FEADER – MICRO-FOLIE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'arrêter le montant de l'opération à 88 898,82 euros,
- de solliciter les subventions selon le plan de financement,
- d'abroger la délibération n°19/242 du Conseil municipal en date du 12 décembre 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/42 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – FIXATION DES TARIFS 2021 POUR LE DÉPOTAGE DES GRAISSES, DES LIXIVIATS ET DES MATIÈRES DE VIDANGE À LA STATION D'ÉPURATION DES VALLÉES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 17/31 du Conseil municipal du 9 février 2017 fixant les tarifs pour le dépotage des graisses, des lixiviats et des matières de vidange à la station d'épuration des Vallées,
- de fixer à compter du 1^{er} mai 2021, les tarifs comme suit :

	Prix
Prix de dépotage des boues liquides à la station d'épuration (SRAS COV2)	9,00 € HT/m3
Prix de dépotage des matières de vidange à la station d'épuration	14,00 € HT/m3
Prix de dépotage des lixiviats à la station d'épuration	4,00 € HT/m3
Forfait annuel pour le dépotage des lixiviats à la station d'épuration	1 500,00 € HT
Prix de dépotage des graisses à la station d'épuration	55,00 € HT/m3
Prix du badge	100,00 € HT/m3

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/43 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE AU SIAEP DE MÉREAU – SAINT-HILAIRE-DE-COURT ET AU SIAEPA DE THÉNIoux – MÉRY-SUR-CHEr – ANNÉE 2021

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le prix de vente au m³ d'eau potable pour le SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et le SIAEPA Thénieux – Méry-sur-Cher à 1,1696 € HT/m³ pour 2021,
- de notifier la délibération aux SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et SIAEPA Thénieux – Méry-sur-Cher 2 mois avant la date de facturation semestrielle,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'eau potable article 70118.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/44 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – MONTANT DE LA REDEVANCE POUR LE REJET DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE MÉREAU DANS LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VIERZON – ANNÉE 2021

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant de la redevance au m³ des eaux usées de la commune de Méreau dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon à 1,0645 € HT/m³ pour 2021,
- de notifier la délibération à la commune de Méreau 2 mois avant la date de facturation,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'assainissement article 70611.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/45 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – MONTANT DE LA REDEVANCE POUR LE REJET DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT DANS LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VIERZON – ANNÉE 2021

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant de la redevance au m³ des eaux usées de la commune de Saint-Hilaire-de-Court dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon à 0,9966 € HT/m³ pour 2021,
- de notifier la délibération à la commune de Saint-Hilaire-de-Court 2 mois avant la date de facturation,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'assainissement article 70611.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/46 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – CONVENTION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION SUR FONDS PRIVÉS POUR LA CANALISATION ALIMENTANT LES N° 1, 3, 5, 7 ET 9 ROUTE DE TOURS – TERRAIN CADASTRÉ DY 239 OCCUPÉ PAR LES COPROPRIÉTAIRES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention pour le passage en terrain privé de la canalisation nécessaire à l'alimentation en eau potable des immeubles 1, 3, 5, 7 et 9 Route de Tours,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,

- d'imputer les dépenses au budget de l'eau potable.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/ 47 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – CONVENTION DE PASSAGE DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES SUR FONDS PRIVÉS – TERRAIN CADASTRÉ DT 17 OCCUPÉ PAR LES COPROPRIÉTAIRES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention pour le passage en terrain privé de conduites d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées nécessaire à l'alimentation en eau potable et à la collecte des eaux usées des immeubles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 Allée HOCHÉ,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses au budget de l'eau potable.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/48 – RÉGIE MUNICIPALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – ACQUISITION D'UNE PARTIE DU TERRAIN CADASTRÉ BN 310 SIS RUE ÉTIENNE DESROCHES POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE RELÈVEMENT DES EAUX USÉES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir le terrain d'une surface d'environ 70 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section BN n° 310, située Rue Étienne Desroches à Vierzon et appartenant à Monsieur et Madame Jackie BITAUD, au prix de 1,00 euro ; la commune procédera aux travaux de consolidation des berges du rio traversant leur unité foncière, lors des travaux de construction du réseau d'assainissement
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer l'acte d'acquisition à intervenir,
- d'imputer les dépenses au budget annexe de l'assainissement article 211.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/49 FONCIER – CESSION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF DE LA SARL FORCES MOTRICES DE FAREBOUT À LA SOCIÉTÉ VIERZON HYDRO RENOUVELABLE POUR L'EXPLOITATION D'UNE MICROCENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LE BARRAGE DE L'YÈVRE, RUE MIRANDA DE ÉBRO

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter la cession du bail emphytéotique entre la SARL FORCES MOTRICES DE FAREBOUT et la société VIERZON HYDRO RENOUVELABLE, les autres termes et conditions fixés dans le bail signé le 20 février 2020 restant inchangés,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer les actes afférents.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX).

4 abstentions : M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 abstentions par mandat : Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/50 – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION DES ACTIONS 2021 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la programmation des actions 2021 du Contrat de Ville et les plans de financement y afférents,
- de verser aux associations concernées, les subventions correspondantes, ainsi que les aides complémentaires attribuées au titre de la Politique de la Ville pour certaines actions,
 - d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme, au logement, aux travaux neufs et à la politique de la ville à signer la convention qui sera passée entre la Ville et l'A.J.C.V dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €, ainsi que les actes afférents à cette programmation 2021,
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget 2021.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/51 FONCIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE DE DIVERSES PARCELLES (CHEMIN DE LA PETITE NOUE, ROUTE DE LA CROIX, ROUTE DU PETIT RÂTEAU)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles privées non bâties constituant une partie de l'emprise de la rue de la Petite Noue, de la route de la Croix et de la route du Petit Râteau, à Vierzon, cadastrées section CP n° 487, section BO n° 304, section BT n° 93 et 94,
- de dire que le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- de dire que la présente délibération du Conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/52 FONCIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE DE DIVERSES PARCELLES CONSTITUANT UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE LA RUE BOBBY SANDS ET DES MARTYRS IRLANDAIS ET DE LA RUE CLAUDE CHEVALIER

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles privées non bâties constituant une partie de l'emprise de la rue Bobby Sands et des Martyrs Irlandais et de la rue Claude Chevalier, cadastrées section DM numéros 779, 781, 787, 789, 785, 783 et 671,
- de dire que le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- de dire que la présente délibération du Conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/53 FONCIER – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DES JARDINS LA FRANÇAISE, PARCELLE CADASTRÉE DK 285P, AVENUE PIERRE SÉMARD

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section DK n° 285p, pour une contenance de 277 m² environ, située avenue Pierre Sémard.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX).

4 voix Contre : M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Contre par mandat : Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/54 FONCIER – CESSION D'UN IMMEUBLE SIS 22 AVENUE PIERRE SÉMARD, PARCELLES CADASTRÉES SECTION DK 283 ET 285P, OCCUPÉ PAR " LA MAISON DE CÉLESTIN "

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 09/92 du Conseil municipal en date du 25 mars 2009 concernant la désaffectation de la parcelle cadastrée section DK n° 285p, rattachée aux jardins de la Française, pour une superficie de 60 m²,
- d'autoriser le principe de la cession de l'immeuble susvisé, 22 avenue Pierre Sémard à Vierzon, et composé de deux parcelles cadastrées section DK n° 283 pour une contenance de 359 m² et DK n° 285p pour une contenance de 277 m² environ, moyennant le prix minimum de 190 000 € F.A.I. soit 180 000 € net vendeur
- d'autoriser que la cession de l'immeuble susvisé, 22 avenue Pierre Sémard à Vierzon, soit réalisée par le truchement exclusif de Monsieur Jean-Claude LASSERRE, mandataire immobilier
- d'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à signer le mandat de vente avec Monsieur Jean-Claude LASSERRE, mandataire immobilier;
- de dire que les offres d'achat, fermes et écrites, des potentiels acquéreurs devront être remises à Monsieur Jean-Claude LASSERRE, mandataire immobilier, avant le 30 avril 2021, 23h59 et qu'elles devront porter engagement de l'acquéreur de maintenir tant le locataire actuellement détenteur d'un bail commercial, que l'activité actuelle à savoir un commerce de restauration avec en complément des activités de réception et séminaires
- de dire que l'examen des offres d'achat soumises à la ville portera sur les projets soumis par les potentiels acquéreurs en annexe à leur offre ; que pour ce faire, ces derniers pourront donc remettre une note explicative précisant leur projet à court et long terme jointe à leur offre financière.
- de dire que la décision définitive de vente sera soumise au vote du conseil municipal.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET.

3 voix Pour par mandat : Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX).

4 voix Contre : M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

4 voix Contre par mandat : Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/55 FONCIER – CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CT 209 SITUÉE CHEMIN DU GRAND ORME À MONSIEUR ET MADAME PAJON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à Monsieur et Madame PAJON ou toute personne morale s'y substituant, la parcelle cadastrée BP 209, pour 540 m², située chemin du Grand Orme à Vierzon, moyennant le prix net vendeur de 10 260 € correspondant à l'avis de France Domaine,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de cession à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 775.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/56 FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA S.A FRANCE LOIRE DU PAVILLON SITUÉ 4 PLACE DE LA MÉMOIRE (PARCELLE EO 14)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable à la vente, par la S.A France Loire, du pavillon situé 4 place de la Mémoire, à Vierzon (parcelle cadastrée section EO n° 14).

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/57 FONCIER – ACQUISITION AUPRÈS DE L'O.P.H. DU CHER VAL DE BERRY DE LA PARCELLE BZ 1253 POUR L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS – RUE DU MOUTON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir de l'O.P.H. Val de Berry la parcelle cadastrée section BZ n° 1253, d'une contenance de 11 m², sise rue du Mouton à Vierzon, au prix de 1 € net vendeur, sur laquelle est implanté un abribus,
- de confier au Maire la rédaction de l'acte administratif d'acquisition,
- de désigner Monsieur Franck MICHOUX, Adjoint au Maire délégué pour représenter la commune et signer l'acte d'acquisition à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/58 FONCIER – DÉNOMINATION DE VOIES – PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de dénommer « Allée Pierre-Gilles de GENNES » la voie en impasse, tenant route de Bonègue, située au nord de la RD 926 (Rocade Nord),
- de dénommer « Allée Germaine TILLION » la voie en impasse, tenant route de Bonègue, située au sud de la RD 926 (Rocade Nord).

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/59 – PATRIMOINE – ADHÉSION DU MUSÉE DE VIERZON À L'ASSOCIATION MUSÉES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer à l'association Musées en Centre-Val de Loire à compter de l'année 2021,
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer le formulaire d'adhésion,
- d'imputer les dépenses au budget 2021 imputation 6281.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/60 – JEUNESSE – ORGANISATION D'UN CHANTIER INTERNATIONAL DE BÉNÉVOLES

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de valider les modalités du séjour « Chantier international de bénévoles » proposé par le Service Politique de la Ville-Renouvellement urbain-Jeunesse-Sports de la Ville, ci-dessus détaillés,
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tous contrats ou conventions afférents à cette action.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/61 – JEUNESSE – ORGANISATION DES CAMPS ENFANCE ET JEUNESSE DURANT L'ÉTÉ 2021 – TARIFICATION, BARÈME DES PARTICIPATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT ACCORDÉES AUX FAMILLES

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la tarification, les modalités d'accès, de paiement et d'annulation, accordées aux familles pour les camps proposés durant les séjours d'été 2021,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tous contrats ou conventions afférents aux activités,
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/62 – CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LA BIENNALE D'ARCHITECTURE 2022

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'adjointe au Maire déléguée à signer la convention avec le Fonds régional d'art contemporain,
- de participer financièrement à hauteur de 30 000 euros par an sur trois ans,
- d'imputer les dépenses nature 6042 au budget annexe du Théâtre Mac-Nab.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/63 – CULTURE – CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC L'ASSOCIATION MIKROKOSMOS

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence, passée entre la Ville et l'association Mikrokosmos,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'attribuer une aide financière d'un montant de 7 000 euros pour l'année 2021 au titre de cette convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2021.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/64 – CULTURE – CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC L'ASSOCIATION VIERZON CINÉMA

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence, passée entre la Ville et l'association Vierzon cinéma,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,

- d'attribuer une aide financière d'un montant de 9 500 euros pour l'année 2021 au titre de cette convention,

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2021.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/65 – CULTURE – CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC LA COMPAGNIE LES 3 CRIS

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence, passée entre la Ville et la compagnie Les 3 Cris,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,

- d'attribuer une aide financière d'un montant de 9 000 euros pour l'année 2021 au titre de cette convention,

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2021.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/66 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA COMPAGNIE LES ENTICHÉS POUR LE SPECTACLE " LE RENARD ENVIEUX QUI ME RONGE LE VENTRE " DANS LE CADRE DES FUTURS DE L'ÉCRIT AVEC L'ABBAYE DE NOIRLAC

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence tripartite, passée entre la Ville, l'Abbaye de Noirlac et la compagnie Les entichés,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2021, article 62381.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/67 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AVEC LE COLLECTIF ZIRLIB POUR LA CRÉATION DU SPECTACLE " LE GRAND ÂGE DE L'AMOUR "

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence, passée entre la Ville et la compagnie Zirlib,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2021, article 62381.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/68 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA COMPAGNIE RUGI'SON POUR LE SPECTACLE " L'ÉVEILLÉE "

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence, passée entre la Ville et la compagnie Rugi'son,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2021, article 62381.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/69 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA COMPAGNIE DORÉ POUR SA CRÉATION " AU BORD DU TEMPS "

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence, passée entre la Ville et la compagnie Doré,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2021, article 62381.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/70 – CULTURE – ADHÉSION AU RÉSEAU MICRO-FOLIE

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer au réseau Micro-Folie à compter de l'année 2021,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer le formulaire de l'adhésion,
- d'imputer la dépense au budget 2021, imputation 6281.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/71 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – ADHÉSION AU RÉSEAU LE CHÂNON MANQUANT

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer au Réseau Le Chaînon Manquant à compter de l'année 2021,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer le formulaire d'adhésion,
- d'imputer les dépenses au budget 20 imputation 6281.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/72 – CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 euros à la Ligue de l'Enseignement du Cher pour les « Rencontres classes-auteurs » à Vierzon du 9 avril 2021,
- d'approuver la convention établie entre la Ligue de l'Enseignement du Cher, la Ville et l'Inspection de l'Éducation Nationale,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget primitif 2021, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/73 – CULTURE – MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE – BOURSES AUX LIVRES ET AUX VINYLES – FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°19/75 du Conseil municipal en date du 21 mars 2019,
- d'approuver la sortie des collections des ouvrages et des vinyles soigneusement sélectionnés par le personnel de la Médiathèque suite à la mise en place d'une action régulière de désherbage et d'organiser une bourse aux livres et aux vinyles plusieurs fois par an en fonction de la quantité des documents et vinyles à proposer à la vente,
- de fixer le tarif proposé comme suit : 1 € l'unité (documentaires fictions, romans, bandes dessinées, lot de 10 revues adultes et jeunesse et vinyles),
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à prendre toutes les dispositions relatives à cette action,
- d'imputer la recette au budget, fonction 321, article 7088.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/74 – CULTURE – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE COLLÈGE ÉDOUARD VAILLANT – MISE EN PLACE D'UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de mettre en place une classe à horaires aménagée (CHAM) à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021,
- d'approuver la convention de partenariat, passée entre la Ville et le collège Édouard Vaillant,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/75 – AFFAIRES SCOLAIRES – ORGANISATION DES CLASSES DE NEIGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022 – TARIFICATION, BARÈME DES PARTICIPATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT ACCORDÉES AUX FAMILLES

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la tarification, les principes de calcul des participations financières et les modalités de paiement accordées aux familles, applicables pour l'organisation des classes de neige durant l'année scolaire 2021/2022,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous actes afférents,
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget article 74 780, sous fonction 255.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : M. LATESSA.

DEL21/76 – ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION " INVESTISSEMENT " AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET " FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES " AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention auprès de la CAF du Cher d'un montant total de 38 296 € au titre de l'année 2021 pour soutenir les opérations d'investissement,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout acte y afférent,
- d'imputer la recette au budget, article 1318, sous fonction 421.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/77 – ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DU CHER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET " FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES " AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention auprès de la CAF du Cher d'un montant total de 63 450 € au titre de l'année 2021 pour l'ensemble des projets,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer tout acte y afférent,
- d'imputer la recette au budget, article 74 780 : 11 950 € sous fonction 421 et 51 500 € sous fonction 422.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/78 – ASSOCIATION – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- 6 000 € au comité des fêtes de Vierzon,
- 6 000 € à Puzzle Centre,
- 5 000 € à l'amicale du personnel communal,
- 1 200 € à Happy Fit,
- 1 200 € à Ciné-rencontres,
- 1 000 € à PRISM,
- 800 € à Ékomelong,
- 800 € à Accordéon de Concert du Berry,
- 800 € aux Amis et Amies Berrichons de la Commune de Paris,
- 750 € à Vent de Folie,
- 500 € au Cercle Historique du Pays de Vierzon,
- 400 € à Rail Club Vierzonnais,
- 400 € à la société Nationale d'entraide de la médaille militaire – 512ème section de Vierzon,
- 200 € Alcool Assistance du Cher,
- 160 € à l'association Nationale des Visiteurs de Prison,
- 150 € aux amis du Musée de Vierzon,
- 150 € Camping International de France CIF du Cher.

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 25 510 € sur les crédits ouverts au budget 2021 article 6574.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/79 – RESSOURCES HUMAINES – RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de permettre aux agents de la filière police municipale de continuer à bénéficier du régime indemnitaire suivant :

I – L'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions des cadres d'emplois des Chefs de service de police municipale et des Agents de police municipale

Les bénéficiaires sont :

Considérant que les agents titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet, et partiel et les contractuels de droit public, à temps complet, non complet, et partiel, relevant de ces cadres d'emploi,

Conditions d'octroi :

Considérant que l'agent doit exercer des fonctions de police municipale pour pouvoir bénéficier de cette indemnité,

Montant :

Considérant que le montant individuel est déterminé selon un pourcentage du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension de l'agent dans les limites suivantes :

Grades	% maximum du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	30 %
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	30 %
Chef de service de police municipale au-delà de l'indice brut 380	30 %
Chef service de police municipale jusqu'à l'indice brut 380	22 %
Grades du cadre d'emplois des agents de police municipale	20 %

II – L'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Les bénéficiaires :

Considérant que les agents titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet, et partiel et les contractuels de droit public, à temps complet, non complet, et partiel, relevant de ces cadres d'emploi,

Montant :

Considérant que le montant annuel de l'IAT est calculé par application d'un coefficient multiplicateur qui doit être compris entre 0 et 8, à un montant de référence annuel fixé par grade, et indexé sur la valeur du point d'indice de la Fonction Publique,

Grades	Montant de référence annuel (Valeur au 01/02/2017)	Coefficient multiplicateur d'ajustement
Chef de service de police municipale jusqu'à l'indice brut 380	595.77 €	1 à 8 fois (tous grades)
Chef de police municipale (grade en voie d'extinction)	495.93 €	
Brigadier-chef principal	495.93 €	
Gardien brigadier (anciennement brigadier)	475,31 €	
Gardien brigadier (anciennement gardien)	469,88 €	

Cumul : les deux indemnités susvisées peuvent se cumuler, ainsi qu'avec les Indemnités Horaires pour travaux supplémentaires.

Revalorisation : elles feront l'objet d'un ajustement automatique selon l'évolution des textes en vigueur.

Considérant que les modalités de maintien de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction et de l'indemnité d'administration et de technicité en cas d'absence de l'agent :

Considérant qu'en cas de congé de maladie ordinaire, accident du travail, congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : les indemnités suivront le sort du traitement,

Considérant que pendant les congés annuels, les congés maternité, paternité, et pour adoption : les indemnités seront maintenues intégralement,

Considérant que l'attribution individuelle des indemnités décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté pour chaque agent,

Considérant que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget,

Considérant que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mai 2021,

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/80 – RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL TECHNIQUE ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention d'un montant de 529,134,48 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention ainsi que les actes y afférents.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/81 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/82 – SPORTS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CLUB CYCLISTE VIERZONNAIS

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer dans le cadre des festivités prévues autour du Tour de France 2021, une subvention exceptionnelle à l'association Club Cycliste Vierzonnais, d'un montant de 650 € pour l'organisation du « Prix Hochedez », course cycliste qui aura lieu le dimanche 6 juin 2021,

Toutefois, compte tenu de la situation actuelle et des incertitudes liées à l'évolution de la pandémie de la Covid 19 et des mesures sanitaires du Gouvernement, le versement de ladite subvention à l'association est conditionné au maintien de la course cycliste,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2021, fonction/sous-fonction 40, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MOREÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/83 – SPORTS – CONVENTION DE PARRAINAGE – TOUR DE FRANCE

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions de partenariat à venir formalisées dans le cadre de l'organisation de l'accueil du Tour de France, entre le 15 avril et le 2 juillet 2021,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout acte afférent à ces conventions.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/84 – SPORTS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CLUB OMNISPORTS DE COURCOURONNES

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer dans le cadre des festivités prévues autour du Tour de France 2021, une subvention exceptionnelle à l'association club omnisports de Courcouronnes, d'un montant 5 000 €, pour l'organisation d'une étape de la course « Donnons des elles au vélo » qui aura lieu le jeudi 1^{er} juillet 2021,

Avec cette réserve néanmoins que le versement de ladite subvention à l'association sera conditionné au maintien de la course cycliste, compte tenu de la situation actuelle et des incertitudes liées à l'évolution de la pandémie de la Covid 19 et des mesures sanitaires du gouvernement à la date de l'événement.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2021, fonction/sous-fonction 40, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/85 – PRÉVENTION – TRANQUILLITÉ PUBLIQUE – ADHÉSION AU FORUM FRANÇAIS POUR LA SÉCURITÉ URBAINE (FFSU)

Rapporteur : Zakaria MOUAMIR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'adhésion au forum Français pour la sécurité urbaine (FFSU).

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/86 – FINANCES – FOIRE EXPOSITION 2021 – REMISE EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Kevin JACQUET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'octroyer une remise exceptionnelle de 25 % sur les droits dus pour l'événement de la Foire Exposition 2021 à Vierzon.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

DEL21/87 FONCIER – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES CADASTRÉES CT 587 ET 589, ÎLOT ROLLINAT

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section CT n° 587 et 589, pour une contenance totale de 485 m².

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, M. LHONNEUR, Mme MION, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. KIM, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, M. DESNOUES, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme CHAUVET), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à M. GODARD), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. LATESSA), Mme MASSICARD (donne pouvoir à M. DESNOUES), Mme CHARMONT (donne pouvoir à M. LATESSA).

Fait à VIERZON, le 16 avril 2021

Le Maire,



Nicolas SANSU